

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie
 =====
 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
 SECONDAIRES
 =====
 . SECRETARIAT GENERAL
 =====
 DIRECTION DES RESSOURCES
 FINANCIERES ET MATERIELLES
 =====
 SOUS DIRECTION DU BUDGET
 =====
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS
 =====
 BUREAU DES APPELS D'OFFRES
 =====

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland
 =====
 MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
 =====
 SECRETARIAT GENERAL
 =====
 DEPARTMENT OF FINANCIAL
 AND MATERIAL RESOURCES
 =====
 SUB DEPARTMENT OF BUDGET
 =====
 SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS
 =====
 TENDER OFFICE
 =====

DECISION N° 139/23/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DÉG/ DU 11 AVR 2023
 Portant attribution d'un Marché au Ministère des Enseignements Secondaires

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires


- Vu La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités ;
- Vu La loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;
- Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n°22018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- La circulaire n°0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;
- Vu la proposition d'attribution n° 006/MINESEC/CIPM/2023 du 03 Avril 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Enseignements Secondaires.

DECIDE

Article 1^{er} : L' entreprise ci-après désignée, est attributaire d'un Marché relatif à l'Appel d'Offres N° 07/AO/MINESEC/CIPM/2023 du 27 Janvier 2023, pour les travaux de construction d'un bloc pédagogique de huit (08) salles de classe + bureaux + toilettes + tables bancs au Lycée Bilingue de FOYETT, Région de l'Ouest, Département du Noun, Arrondissement de NJIMOM (Phase 2) de la manière suivante :

N°AO	OBJET	ATTRIBUTAIRE	IMPUTATION	MONTANT TTC/CFCA	DELAI (Jours)
07	Travaux de construction d'un bloc pédagogique de huit (08) salles de classe + bureaux + toilettes + tables bancs au Lycée Bilingue de FOYETT, Région de l'Ouest, Département du Noun, Arrondissement de NJIMOM (Phase 2).	Etablissements LOH JUNIOR	57-25-105-01-561733-523314	67 899 550	120

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-


 Le Ministre
 The Minister
Nalova Lyonga, Ph.D

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- Président CIPM ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives ;
- Intéressés.